



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE + 41 22 - 919 41 50 - FAX + 41 22 - 919 41 60 - COURRIEL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI

New York, 28 mai 2013

## **Instance permanente sur les questions autochtones 12<sup>ème</sup> session**

### **Débat sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones [Point 6]**

#### **Déclaration de l'Observateur permanent Miguel Bermeo**

Monsieur le Président,

L'Union interparlementaire se félicite de la décision qu'a prise l'Assemblée générale d'organiser une Conférence mondiale sur les peuples autochtones, ici-même, à New York, l'année prochaine, pour confronter les points de vue et examiner les bonnes pratiques dans le domaine des droits fondamentaux des peuples autochtones.

Permettez-moi, pour commencer, de vous dire que l'UIP recommande que la Conférence mondiale se penche sur les progrès accomplis en ce qui concerne le droit des peuples autochtones de prendre part à l'élaboration et à l'adoption des politiques publiques, en particulier lorsque ces politiques ont des répercussions directes sur leur vie et celle de leur communauté.

Il est tout simplement inacceptable que les peuples autochtones continuent à faire partie des groupes les plus vulnérables de nos sociétés et à être tenus à l'écart des décisions qui ont une incidence sur leur vie et sur l'avenir de nos pays. Le droit qui est le leur d'être pleinement intégrés à nos nations au même titre que tout un chacun, doit se traduire par des politiques publiques tenant compte de leur situation, de leurs besoins et de leurs aspirations et être assorties de moyens suffisants.

Or, cela exige qu'ils soient présents à tous les échelons de l'administration publique et en particulier dans les parlements nationaux et provinciaux. L'UIP a défini des normes pour parlements démocratiques et aide nombre de parlements à devenir des institutions pleinement représentatives, accessibles, transparentes, comptables de leur action et efficaces.

Une fois encore, notre expérience montre que pour s'acquitter du mandat législatif et de contrôle de l'action du gouvernement qui leur revient en vertu de la Constitution, les parlements doivent être véritablement représentatifs de toutes les catégories de la société.

Il est important que les peuples autochtones soient représentés au Parlement par des membres de leurs communautés, qui sont généralement les plus ardents défenseurs de leurs droits. Toutefois, seuls, les parlementaires autochtones sont rarement assez nombreux pour exercer influencer réellement sur les travaux du Parlement.

La protection et la promotion des droits des peuples autochtones exigent par conséquent que les parlements soient sensibilisés aux questions autochtones et qu'ils s'y intéressent de près. Dans le domaine parlementaire, le principe de l'inclusion veut dire à la fois qu'il y a des parlementaires autochtones et que l'institution parlementaire intègre les préoccupations des autochtones dans ses travaux. Et ce qui est vrai pour les parlements l'est aussi pour les partis politiques. Eux aussi se doivent d'être inclusifs.

En 2010, l'UIP a organisé une conférence parlementaire mondiale au Chiapas (Mexique), pour débattre de ces questions. La Déclaration du Chiapas à laquelle ces débats ont donné lieu renferme un certain nombre de recommandations essentielles pour assurer une participation effective des peuples autochtones à la vie politique. Trois ans plus tard, on note déjà des progrès et nous pensons que cette expérience pourrait être utile à la Conférence mondiale.

Plusieurs parlements étudient à présent les moyens qui permettraient aux autochtones d'exercer leur droit à un consentement libre, préalable et éclairé à chaque étape de l'adoption des mesures législatives et administratives qui auront des répercussions pour eux. Certains parlements ont d'ailleurs déjà adopté des lois en ce sens et l'on peut voir une évolution favorable dans plusieurs pays d'Amérique latine, ainsi qu'en Afrique et en Asie.

Nous nous proposons de travailler en étroite collaboration avec les parlements de ces pays et avec d'autres et de les encourager à s'intéresser de près à la conférence mondiale. Notre but est de les aider à faire partager leur expérience et donc à participer à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même. Nous sommes convaincus que leurs progrès peuvent être une source d'inspiration pour les pays qui n'auraient pas encore pris de mesures pour qu'il soit tenu compte de l'avis des peuples autochtones dans l'élaboration des politiques publiques.

Nous espérons par ailleurs que la Conférence produira un document final suffisamment riche, où figureront certains des enseignements de ces nouvelles expériences. Ce texte pourrait utilement encourager les parlements et les partis politiques à se montrer plus inclusifs et dans leur composition, et dans leur programme et méthodes de travail. La Déclaration du Chiapas, que j'évoquais il y a un instant, renferme plusieurs exemples de bonnes pratiques, que je vous invite à consulter.

Permettez-moi de conclure cette brève intervention en réaffirmant l'engagement de l'UIP à travailler en étroite collaboration avec votre Instance, son Bureau et l'Assemblée générale, à la préparation de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Je vous remercie.